

1) Salle des fêtes

M. le Maire présente l'esquisse proposée par Studio 13 architecte. Quelques observations sont apportées par les conseillers qui seront à revoir lors du prochain rendez-vous avec l'architecte avant d'établir l'avant-projet sommaire.

2) Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale

M. le Maire rappelle la loi de la nouvelle organisation territoriale de la république (dite loi NOTRE) du 7 août 2015, permet de dissoudre les CCAS dans les communes de moins de 1 000 habitants. Dans ce cas les compétences sont reprises par la commune et l'actif et le passif sont transférés à la commune de même que le budget.

Les membres du CCAS, non conseillers municipaux, qui souhaitent continuer à s'investir peuvent faire partie d'une commission sociale au sein du conseil municipal mais ne pourront pas prendre part aux votes, ils auront juste une voix consultative.

M. le Maire propose de créer une commission municipale sociale qui inclurait les membres actuels du CCAS qui souhaitent rester jusqu'aux prochaines élections municipales.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, accepte dissoudre le CCAS avec effet au 31.12.2019 et de créer cette commission sociale incluant les membres actuels du CCAS.

3) Indemnité du receveur municipal pour l'année 2019

M, le Maire rappelle que chaque année le conseil vote l'indemnité versée au receveur municipal pour son rôle de conseil auprès de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, renouvelle le versement de cette indemnité pour l'année 2019. Il précise que cette indemnité est calculée au prorata des comptes administratifs des trois dernières années.

4) Fermeture des trésoreries – motion

M. le Maire informe le conseil que les collectivités locales de Seine-Maritime ont été alertées d'un projet de fermeture massive des services des impôts des particuliers et des entreprises ainsi que des trésoreries locales, véritables services publics de proximité. Un projet de réorganisation a été établi par l'Etat prévoyant la fermeture de la trésorerie de Saint-Valery en Caux fin 2020 puis celle de Cany Barville. Notre collectivité serait rattachée à la trésorerie de Fécamp.

La nouvelle organisation prévoit un conseiller pour les collectivités à Cany Barville et un accueil de proximité à Saint-Valery en Caux et à Cany Barville pour les usagers sous forme de permanence.

Ce choix de restructuration, au nom de la rationalisation budgétaire, ne faciliterait la tâche ni des régisseurs de recettes, ni des administrés, notamment les personnes âgées dans la résolution des formalités juridiques et comptables auxquelles ils sont assujettis.

Les collectivités souhaitent le maintien d'un comptable de proximité, doté d'un réel pouvoir de décision et de moyens matériels et humains lui permettant d'accomplir sa tâche et refusent de dépendre d'un service comptable éloigné qui gèrera plusieurs centaines de collectivités et ne pourra faire que du traitement de masse.

Ce projet porterait un préjudice important au service public de proximité en milieu rural et ne manquerait pas de renforcer la fracture territoriale et numérique.

Afin de manifester l'opposition de la commune à ce projet M. le Maire invite le conseil à voter une motion. Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré vote la motion contre la fermeture massive des services des impôts.

5) Recensement de la population en 2020

Le recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020.

Les agents recenseurs désignés sont Mme Lemeunier Nathalie pour le village et M. Mahieu Denis pour le Hameau de Veauville.

La réponse des habitants par internet sera à privilégier.

6) Questions diverses

L'association Divers gens, représentée par Mme Marie-Françoise Roger, conseillère municipale, demande si la commune est intéressée pour une pièce de théâtre courant janvier ou février 2020 à St Riquier es Plains.

Le conseil donne son accord selon les disponibilités de la salle des fêtes.